

DECISION DE LA PRESIDENTE N°52.26

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 19 Mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

VU la délibération N° 2026-51.5.4 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et la Présidente de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une assistance juridique afin d'être accompagné dans le cadre du dossier d'expropriation et de reprise d'un bassin de rétention appartenant à une personne privée à Sérézin-du-Rhône ;

VU la proposition de la société Maïak Avocat représentée par Me Nathanaël DUFFIT-MENARD ;

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER les termes de la convention d'honoraires avec la société Maïak Avocat, située 27 rue Hénou 69004 LYON, pour un taux horaire de 150.00 € HT soit 180.00 € TTC.

Article 2 : DE SIGNER ladite convention.

Article 3 : DE DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2026 au chapitre 011.

Article 4 : DE DIRE qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester le présent acte administratif, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification ou de publication :

- soit par recours gracieux auprès de Madame la Présidente
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé 184 rue Duguesclin à LYON (69003)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de l'acte.

Article 5 : AMPLIATION de la présente décision sera transmise à :

- La SGC Givors
- La société Maïak Avocat

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 12 octobre 2026

Mireille BONNEFOY
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays de l'Ozon

Mise en ligne le... 13 OCT. 2026
Certifiée exécutoire le... 13 OCT. 2026

